



CONTEXTE

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre aux bénéficiaires et agents d'avoir les outils et l'accompagnement pour analyser leur parcours professionnel et définir un projet professionnel ou de formation.

Objectifs :

Faire le point sur votre parcours professionnel, vos attentes et vos besoins par rapport à celui-ci.

Identifier les pistes professionnelles réalistes et réalisables pour vous.

Objectifs spécifiques

Permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel voire un projet de formation.

L'intégralité de la prestation de bilan de compétences est assurée par le même intervenant qui respecte une charte éthique et de confidentialité.

Prise en charge possible jusqu'à 100%



Durée :

21 heures au total avec intersessions (en fonction des contraintes du bénéficiaire)



Lieux

Dans les locaux de NOVE Concept, en distanciel ou mixte



Public visé

Salariés, demandeurs d'emploi ou agent de la fonction publique



Tarifs

1890€ TTC, financement possible par le CPF



Délais d'accès

3 semaines minimum, hors délai inhérent aux démarches administratives indépendantes de NOVE Concept



Accessibilité aux personnes en situations de handicap

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : locaux et adaptation des moyens de la prestation

Méthode pédagogique

Le bilan de compétences est une démarche individualisée, qui se déroule le plus souvent sur 7 à 8 séances (de 2 à 3 heures) sur une durée de 7 à 8 semaines pour un total de 21 heures. L'intégralité de la prestation de bilan de compétences est assurée par le même intervenant.

Le bilan de compétences comporte 3 phases :

- - Une phase préliminaire et exploratoire (3 heures)
- - Une phase de construction du projet (15 heures)
- - Une phase de plan d'actions à la réalisation du ou des projets (3 heures)

La conclusion du bilan est formalisée dans un livret de synthèse remis au bénéficiaire qui reprend ces 3 phases.

Le bilan de compétences se réalise sous la forme d'entretiens individuels de 2 à 3 heures non consécutifs, selon les rythmes et les contraintes validés avec le bénéficiaire et ou son employeur ou commanditaire avant le démarrage du bilan.

Il peut s'étaler sur 7 à 8 semaines.

Durant la phase exploratoire des tests seront utilisés pour travailler sur l'identification de vos talents et de vos atouts, sur les freins personnels et professionnels, ainsi que la mise en évidence de vos centres d'intérêts.

Il vous sera proposé une utilisation de la documentation (fiches métiers ou autres documents utiles).

Prérequis

Un entretien préalable avec la personne est réalisé afin de présenter les modalités du bilan et la charte de déontologie. Cet entretien n'est pas comptabilisé dans les heures inhérentes au bilan.

Si le bilan de compétences se déroule :

- Sur le temps de travail : l'accord de votre employeur est nécessaire
- En dehors du temps de travail : vous n'êtes pas tenu d'en informer votre employeur
- Partiellement sur le temps de travail : une négociation avec votre employeur est nécessaire pour vous libérer de vos heures de travail